Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 6

Artikel: Acte passé à Denezy, le 5 février 1724

Autor: A...z.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sident qui, lui, devait être un invité officiel. Je pensais: « Le concert ne se terminera pas avant que j'aie trouvé le moyen de lui adresser la parole. L'occasion est trop belle. » Je n'eus pas à chercher de prétexte. C'est lui-même qui ouvrit les feux en m'offrant son programme. Il ne s'en tint pas là, d'ailleurs. Il me parla de ses impressions et me demanda les miennes. Je jubilais. J'aurais voulu que le monde entier constatât cette chose inouïe, invraisemblable : le Président de la Confédération en conversation amicale avec un petit bout de jeune fille de rien du tout... Le concert terminé, je pris congé de mon auguste voisin. J'avais lu quelque part, dans un code, que les dames devaient tendre la main les premières. Mais je pense que le code aurait fait une exception pour le Président... Je n'ai pas osé... Je n'ai même pas osé lui dire que je l'avais reconnu...

Il est encore infiniment plus lointain, l'autre souvenir. J'étais enfant et je séjournais chez ma grand-mère. Mon grand-père était d'une bonhomie exquise qui eût enchanté Bernard Shaw et Tristan Bernard. Plongé dans le Nouvelliste, il lisait à ma grand-mère les nouveaux du jour.

— Tiens, s'exclama-t-il, Marc Ruchet sera Président de la Confédération pour l'année prochaine!

Ma grand-mère, de saisissement, lâcha

son tricotage.

— Marc Ruchet? Marc Ruchet? C'est pas possible! Moi qui ai dansé avec lui à l'Abbaye de Bex!

Alors, mon grand-père, impertur-

bable:

— Ah! tu as dansé avec lui? C'est probablement pour cette raison-là qu'on l'a nommé Président...!

M. Matter.

A propos d'une... horloge sonnant à la ronde!

Acte passé à Denezy, le 5 février 1724

Le cinquième jour du mois de février de l'année mille sept cents et vingte quatpersonnellement s'est constitué Maistre Jean Badoux, horlogeur et mareschal de Prévondavaux, lequel a confessé d'avoir resceu des honnêtes Anthoine Chevallay et Daniel Deppierraz le Jeune, au nom, ainsi et comme gouverneur de l'honorable commune de Denesy, assavoir quinze florins pour et à comte du payement de l'Horloge qu'il a fait et construit, frapan sur la Cloche de la chapelle de Prévondavaux, qui se trouve une partie du temps pouvoir estre entendue depuis le village du d. Denesy. Ensuite de quoy le d. maistre Jean Badoux s'est engagé par les présentes qu'au cas que le d. Horloge vienne à la suite du temps à estre vendu ou transporté par luy ou par d'autres, dans un endroit d'où il ne puisse estre entendu et servir au d. Denesy, comme il fait dès la d. chapelle, que la ditte commune pourra tout premier agir sur le d. horloge soit sur le prix d'Icelluy pour la restitution ou remboursement des dits quinze florins, ce qu'il a promis d'effectuer sous la générale obligation de ses biens en présence des honnêtes Abraham Philippe Pidoux de Forel, et François, fils de Pierre Badoux, menuisier, du d. Prévondavaux tesmoings le dit jour 5 février 1724. A...z.

YVERDON

Un relais Le Buffet

A. MALHERBE-HAYWARD Téléphone (024) 23109